



# DEMANDE DE DÉROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE AU BÉNÉFICE DES ENFANTS ORIGINAIRES DE COMMUNES EXTERIEURES

ANNÉE . . . . - . . . .

## IDENTITÉ ET MOTIF DE LA DEMANDE :

<b>Nom Prénom de l'enfant</b>	
<b>Date de naissance de l'enfant</b>	
<b>Nom Prénom du parent demandeur</b>	
<b>Adresse du parent demandeur</b>	
<b>Numéro de téléphone</b>	
<b>Établissement souhaité</b>	
<b>Date d'inscription</b>	
<b>Motif de la demande</b>	<input type="checkbox"/> Lieu de travail des parents <input type="checkbox"/> Domicile de la nourrice de l'enfant <input type="checkbox"/> Autre
<b><u>Veillez à justifier le motif</u></b> (Ex : Nom de l'employeur et adresse, Nom et adresse complète de la nourrice etc...)	

### Attention

- La Collectivité ne prend pas en charge les frais de scolarité pour les enfants qui ne sont pas scolarisés sur le Territoire Communal.
- La scolarisation des enfants originaires de communes extérieures ne peut intervenir qu'en fonction des places disponibles dans les établissements primaires et maternels après scolarisation prioritaire des enfants plombiérois.
- La validité de la dérogation est limitée au cycle maternel ou primaire : l'admission en cours préparatoire n'est donc pas automatique et doit faire l'objet d'une nouvelle demande de dérogation.
- Cette demande de dérogation est à formuler dans les 2 cas suivants :
  - Inscription en première année de maternelle ou cours préparatoire.
  - Première inscription auprès d'un établissement plombiérois dans un cycle primaire ou maternel commencé dans une autre commune.

**Les dérogations n'étant accordées que dans la stricte limite des places disponibles, aucune participation financière ne sera demandée par la ville de Plombières à la commune de résidence des bénéficiaires.**

**1. AVIS ET VISA DU DIRECTEUR  
(Plombières-lès-Dijon)**  
Le     /     /

**2. VISA POUR INFORMATION DE LA  
COMMUNE D'ORIGINE**  
Le     /     /

## DÉCISION DE LA VILLE DE PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON :

<input type="checkbox"/> <b>Accepté</b> <input type="checkbox"/> <b>Refusé</b>  <b>Plombières-lès-Dijon, Le     /     /</b>	<b>Madame le Maire,</b>  <b>Monique BAYARD</b>
---	--